



## COMITÉ DES FORÊTS

### GROUPE DE TRAVAIL SUR LES FORÊTS ET LES SYSTÈMES AGROSYLVOPASTORAUX DES ZONES ARIDES

#### Session inaugurale

Rome (Italie), 16-17 juillet 2019

### PROGRAMME D'IMPACT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL 7 SUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS – VOLET GESTION DURABLE DES ZONES ARIDES

## I. INTRODUCTION

1. Les zones arides couvrent 41 pour cent de la surface de la terre environ et abritent certains des écosystèmes les plus fragiles et les plus menacés, dont plus d'un quart des points névralgiques de la biodiversité mondiale et de nombreuses espèces menacées.

2. Conscient des enjeux et des facteurs de la dégradation environnementale à l'échelle mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial 7 (FEM-7) a récemment approuvé son plus important programme de mesures consacrées aux zones arides: le Programme d'impact sur la gestion durable des forêts – volet Gestion durable des zones arides<sup>1</sup> (le Programme). L'objectif des programmes d'impact du FEM est de s'attaquer aux causes et aux facteurs de la destruction de l'environnement selon une approche intégrée, et non pas simplement aux symptômes, comme cela fut le cas par le passé dans de nombreux projets.

3. L'objectif du Programme, qui se concentre sur l'Afrique australe et occidentale et l'Asie centrale, est d'éviter, de réduire et d'enrayer la déforestation, la dégradation et la désertification dans les zones arides, en s'employant à promouvoir leur gestion durable à l'échelle mondiale. Parmi les pays qui bénéficieront des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme (appelés «projets enfants» selon la terminologie du FEM), figurent notamment l'Angola, le Botswana, le Malawi, la Namibie, la Tanzanie et le Zimbabwe (où la mise en œuvre est appuyée par la FAO), le Kazakhstan et le Mozambique (appui de la Banque mondiale), le Burkina Faso et le Kenya (appui de l'Union

<sup>1</sup> <https://www.thegef.org/news/gef-council-approves-largest-ever-single-batch-projects-and-programs>.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

internationale pour la conservation de la nature – UICN) ainsi que la Mongolie (appui de la FAO et du Fonds mondial pour la nature). La FAO est chargée de la composante mondiale du Programme.

4. Afin d'apporter une réponse aux besoins et situations propres à chaque pays participant, les projets enfants auront pour objectifs de: 1) créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'approches intégrées et innovantes de la gestion des zones arides qui prennent en compte les interactions entre les secteurs, la diversité des parties prenantes, la participation de tous les acteurs et la complexité du système en place; 2) renforcer les investissements en faveur de la gestion durable des zones arides; 3) suivre les progrès accomplis dans la gestion durable des zones arides.

5. La composante mondiale du Programme consiste à améliorer la coordination et la collaboration entre les secteurs qui interviennent au niveau des forêts des zones arides. Elle contribuera aux efforts en matière de suivi, d'évaluation et de gestion des connaissances aux fins de la réalisation des objectifs du Programme d'impact, notamment en ce qui concerne la gestion durable des forêts, la neutralité de la dégradation des terres et la résilience des forêts et des systèmes agroécologiques dans les zones arides.

6. La FAO s'appuiera sur le pouvoir fédérateur et les capacités en matière d'élaboration de politiques dont disposent le Comité des forêts et ses commissions régionales des forêts. Plus précisément, le Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides du Comité des forêts orientera et facilitera la mise en œuvre du Programme, afin de s'assurer de sa cohérence globale, de veiller à ce que l'action menée sur le terrain soit orientée vers l'obtention de résultats homogènes à l'échelle du Programme et de faire en sorte que les effets du Programme se fassent sentir bien au-delà des pays participants.

## **II. POINTS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À EXAMINER**

7. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

- donner des avis et des orientations en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'impact du Fonds pour l'environnement mondial 7 sur la gestion durable des forêts – volet Gestion durable des zones arides, afin d'en améliorer la cohérence globale;
- renforcer le dialogue avec les acteurs régionaux concernés;
- promouvoir l'élaboration de produits axés sur la connaissance, la diffusion d'informations et la participation aux niveaux national et régional, ainsi que le partage des connaissances sur les résultats et les enseignements tirés du Programme d'impact du Fonds pour l'environnement mondial 7 sur la gestion durable des forêts – volet Gestion durable des zones arides;
- renforcer la coopération Sud-Sud, notamment avec les pays et les régions qui ne participent pas directement au Programme d'impact du Fonds pour l'environnement mondial 7 sur la gestion durable des forêts – volet Gestion durable des zones arides.